

### SERVICE PRE-LIQUIDATION : ENVOYER VOS DOSSIERS AVANT LE 31 JANVIER 2013

Suite au **flash info du 26.10.2012** et à **l'actualité du 13.12.2012** je vous informe que la date limite de transmission des dossiers de pré-liquidation en cours de traitement est fixée au 30 janvier 2013.

Aussi, pour conserver les données déjà saisies dans le service « *pré-liquidation de pensions* » vous avez **jusqu'au mercredi 30 janvier 2013 inclus** pour envoyer à la CNRACL via le Centre de Gestion, tous vos dossiers en cours de traitement.

Le gestionnaire CNRACL du Centre de Gestion doit vérifier les dossiers des collectivités affiliées avant transmission à la CNRACL. Afin d'assurer ce travail de vérification et de respecter les délais, vous veillerez à lui adresser vos dossiers avant le 30 janvier 2013.

Les dossiers concernés sont ceux à l'état :

- En cours
- A envoyer

Vous n'avez rien à faire :

- Pour vos dossiers de « *pré-liquidation avec engagement* » envoyés à la CNRACL
- Pour vos dossiers de « *liquidation* » quel que soit l'état du dossier.

Le Gestionnaire de la CNRACL  
Françoise RUBERTO  
☎ : 04.94.00.09.44 :  
[francoise.ruberto@cdg83.fr](mailto:francoise.ruberto@cdg83.fr)